

Une année 2011 marquée par une nouvelle hausse de la demande d'emploi

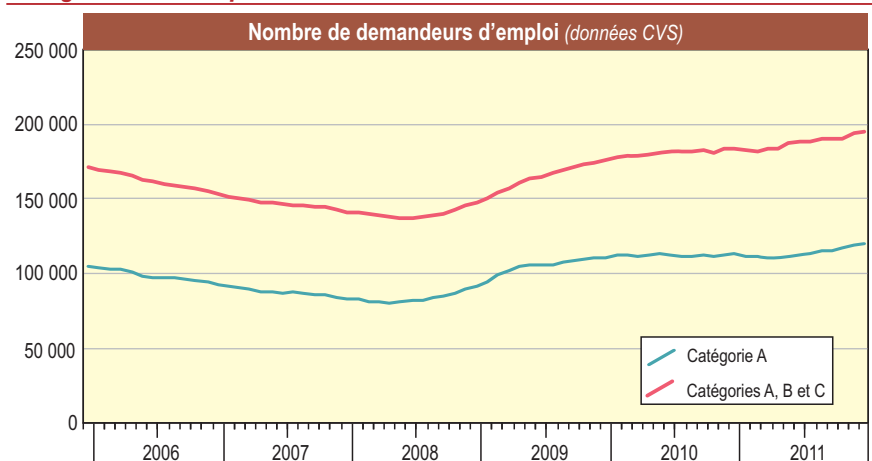
L'amélioration du marché du travail observée en début d'année 2011 ne s'est pas confirmée par la suite. Parmi les demandeurs d'emploi, les femmes et les personnes de cinquante ans et plus ont connu les plus fortes augmentations. Le taux de chômage qui avait enregistré une légère baisse au cours du 1^{er} semestre 2011, se réoriente à la hausse en milieu d'année.

Au cours de cette année, le marché du travail s'est dégradé. En effet après une légère amélioration enregistrée durant les deux premiers mois, la demande d'emploi globale (catégories A, B et C) a ensuite augmenté par à-coups en mars-avril, pour s'inscrire dans une hausse durable jusqu'au mois de décembre (à l'exception du mois de septembre orienté à la baisse). Fin 2011, le nombre de demandeurs d'emploi atteint 119 910 en catégorie A et 194 510 en catégories A, B et C (soit respectivement + 6,8 % et + 6,1 % en un an).

La situation des femmes reste défavorable sur le marché du travail

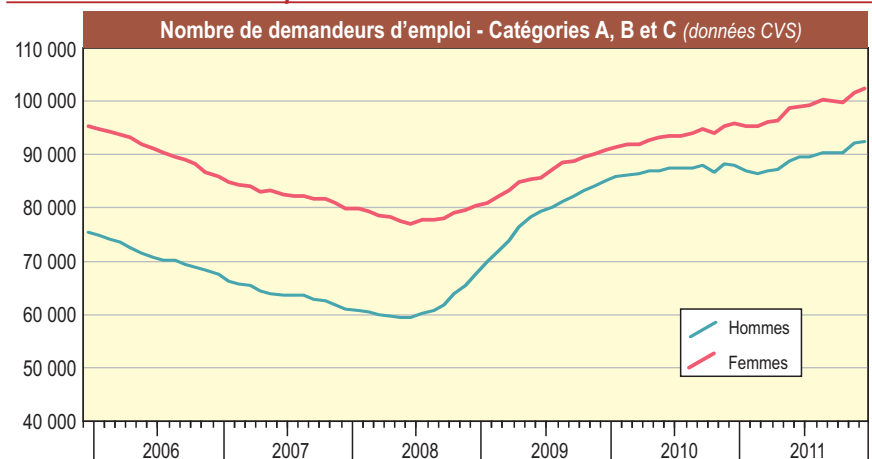
En catégorie A, le nombre de femmes s'accroît de 7,5 % en un an contre 6,1 % pour les hommes (en décembre 2011). Alors que l'accroissement de la demande d'emploi durant la crise avait, d'une manière générale, touché plus fortement les hommes que les femmes, cette tendance tend à s'inverser. Par ailleurs, concernant la demande d'emploi globale (catégories A, B et C), le nombre de femmes reste nettement plus élevé que celui des hommes. Si les femmes représentent 52,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, cet écart s'accroît avec l'âge : elles sont 54,7 % parmi les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus.

L'augmentation se poursuit en 2011



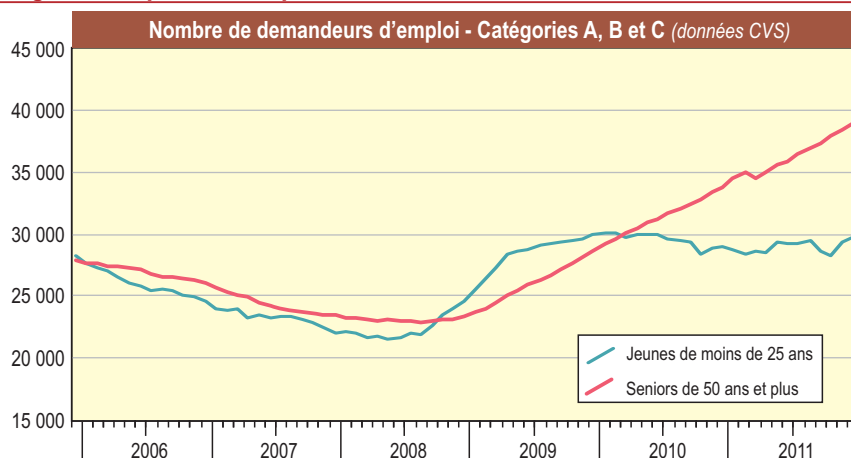
Source : STMT - Pôle emploi, DARES

Maintien des difficultés pour les femmes



Source : STMT - Pôle emploi, DARES

Dégradation persistante pour les seniors



Source : STMT - Pôle emploi, DARES

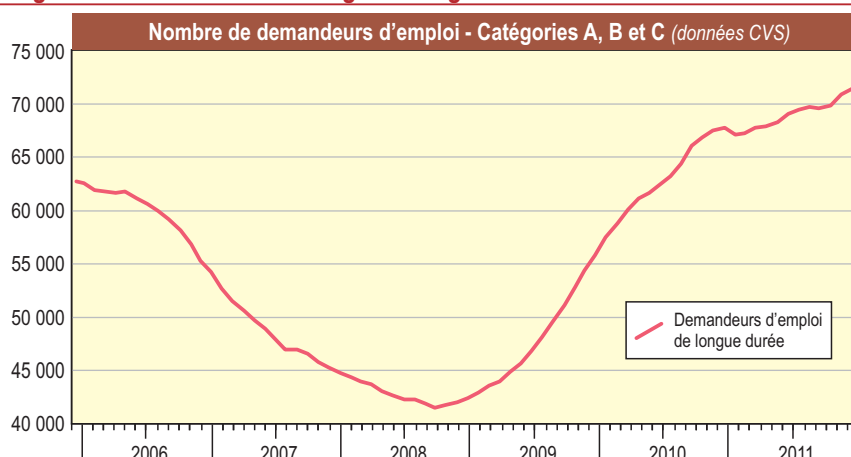
Moindre progression du chômage pour les jeunes que pour les seniors et les chômeurs de longue durée

Dans un contexte économique difficile, la demande d'emploi des jeunes bretons au cours de l'année 2011 a été plus fluctuante, avec une alternance de hausses et de baisses d'un mois sur l'autre. Au total, fin décembre, 29 730 jeunes âgés de moins de 25 ans sont inscrits en catégories A, B et C. En un an, leur effectif a augmenté de 2,7 %. Si cette hausse est moins importante que celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi (+ 6,1 %), elle reste toutefois préoccupante.

Fin décembre 2011, la Bretagne compte 39 780 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Comme au niveau national, la part des seniors dans la demande d'emploi n'a cessé de croître : ils représentaient 16,5 % des demandeurs d'emploi début 2008 contre 20,4 % en décembre 2011, soit 5,1 points de plus que les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Sur un an, l'effectif des demandeurs d'emploi seniors s'accroît de 14,3 % tandis que l'ensemble des demandeurs augmente de 6,1 %.

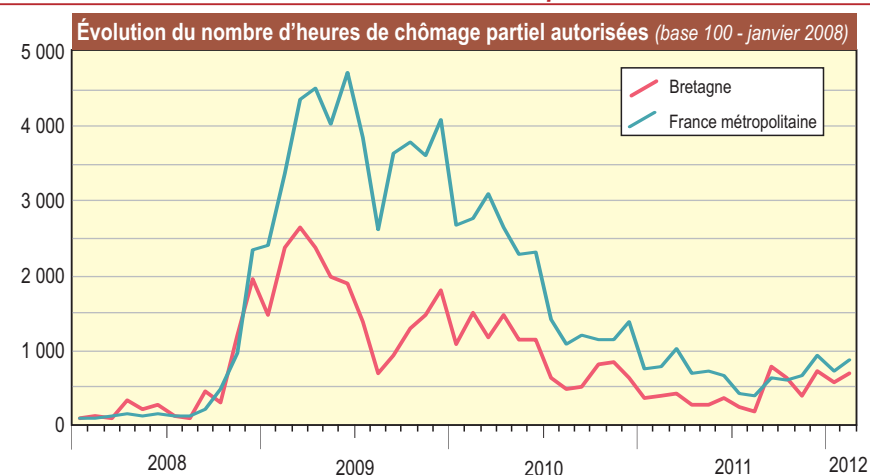
Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) inscrits en catégories A, B et C continue d'augmenter tout au long de l'année 2011 (+ 5,1 % sur un an). Ils représentent 36,5 % des demandeurs d'emploi. Cette hausse est à mettre en lien avec l'accroissement de la demande d'emploi des seniors, plus souvent inscrits de longue durée.

Augmentation forte du chômage de longue durée



Source : STMT - Pôle emploi, DARES

Chute du volume d'heures autorisées d'activité partielle



Source : DGEFP, extraction Silex

Le chômage partiel recule en 2011

Entre janvier et décembre 2011, 880 demandes d'activité partielle ont été enregistrées contre 1 470 en 2010. Par ailleurs, le niveau de la demande est nettement inférieur à celui de décembre 2009 (2 240). Sur l'année 2011, la tendance globale est donc à la baisse.

Concernant les heures effectivement consommées, elles s'élèvent à 449 400 entre janvier et décembre 2011, contre près de 1 473 050 pour 2010. Elles ont donc été divisées par trois en l'espace d'un an. Par rapport aux deux années précédentes, le nombre d'heures effectivement chômées est aussi en net repli.

Infléchissement du taux de chômage qui se réoriente à la hausse en milieu d'année

Le taux de chômage qui avait légèrement été orienté à la baisse en 2010 a continué à décroître début 2011 avant de se stabiliser en milieu d'année. Il repart ensuite légèrement à la hausse sur la dernière partie de l'année, suivant en cela le regain du nombre de demandeurs d'emploi constaté en 2011. Sur

l'année, la hausse du taux de chômage a été de 0,1 point pour la Bretagne comme pour la France.

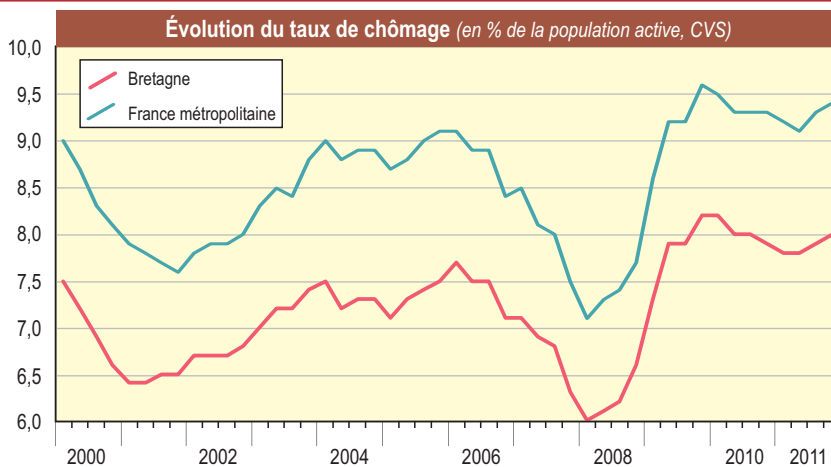
Le taux de chômage en Bretagne est de 8 % fin 2011, soit 1,4 point en dessous du niveau national. La Bretagne est avec les Pays-de-la-Loire, la région où le taux de chômage est le plus bas en France.

Sur un an, trois des quatre départements bretons voient leur taux de chômage aug-

menter mais dans des proportions différentes. C'est dans les Côtes-d'Armor qu'il a le plus progressé alors qu'il a perdu 0,1 point dans le Morbihan. A l'issue de ces évolutions, les taux de chômage se rejoignent dans le Morbihan, le Finistère et les Côtes-d'Armor (8,3 %), tandis qu'il reste sensiblement inférieur (7,4 %) en Ille-et-Vilaine.

■ Maryse Desplantes,
Stéphanie Ribouleau - *Directrice*
■ Carole Rieu - *Insee*

Un taux de chômage à 8 % en Bretagne, fin 2011



Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

L'Ille-et-Vilaine a le taux de chômage le plus bas de la région

Taux de chômage départemental, régional et national (en % de la population active, CVS)

	4 ^e trimestre 2010	1 ^{er} trimestre 2011	2 ^e trimestre 2011	3 ^e trimestre 2011	4 ^e trimestre 2011 (p)
Côtes-d'Armor	8,0	8,1	8,0	8,2	8,3
Finistère	8,2	8,2	8,1	8,3	8,3
Ille-et-Vilaine	7,3	7,1	7,1	7,3	7,4
Morbihan	8,4	8,3	8,2	8,3	8,3
Bretagne	7,9	7,8	7,8	7,9	8,0
France métropolitaine	9,3	9,2	9,1	9,3	9,4

(p) : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

LEXIQUE

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, et C.

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi, peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée.

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile. Le dispositif du chômage partiel a pour but d'éviter des licenciements : il permet à une entreprise qui subit une perte d'activité de nature économique, technique ou naturelle, de réduire temporairement les horaires de ses effectifs.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Il est calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, 3 critères doivent être satisfaits :

- ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence ;
- être disponible pour travailler ;
- effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.

Au niveau national, les taux de chômage au sens du BIT sont estimés trimestriellement à partir de l'enquête emploi. Aux niveaux régionaux et départementaux, ils sont estimés par ventilation du nombre national de chômeurs selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi.